



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Carence de médecins à l'antenne SMUR de Quillan

Question écrite n° 54

Texte de la question

M. Julien Rancoule alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur le fait que l'antenne SMUR de Quillan dans l'Aude est chaque été depuis des années en situation de carence en médecins, la contraignant à fermer plusieurs jours en pleine saison estivale, ou à travailler en configuration dégradée. Cette situation a déjà abouti à un décès en 2017 dans la commune de Ginoules faute d'une prise en charge médicale rapide. Cette année encore et malgré l'opération « *flash* » annoncée par le Président de la République, le SMUR de Quillan devra faire face à une absence de médecin urgentiste une vingtaine de jours au mois d'août 2022. Seuls un infirmier et un ambulancier seront opérationnels de 8 heures à 20 heures pour intervenir sur ce vaste territoire rural et de montagne de près de 2 000 km², déjà fortement impacté par la désertification médicale. Pour rappel, des communes du secteur sont à une heure trente d'un service d'urgence par voie terrestre. Si ce secteur dispose d'un hélicoptère - financé pour partie par les collectivités locales - celui-ci est basé en période estivale sur Narbonne en raison de l'afflux de touristes sur le littoral et du risque de noyade. Il ne peut donc pas intervenir partout en même temps et nécessite de bonnes conditions météorologiques pour voler. Cette situation critique met en danger la population. Le principe d'égalité d'accès aux soins n'est de toute évidence pas respecté. Il lui demande s'il compte mettre fin à cette injustice qui n'a que trop duré.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé et de la prévention mène une action déterminée visant à garantir à chaque Français une prise en charge adéquate en matière de santé et ce, partout sur le territoire. Il existe toutefois des difficultés structurelles liées à une démographie médicale en tension, et à une articulation encore insuffisante entre la médecine de ville et l'hôpital. Ces difficultés ont été amplifiées par des facteurs conjoncturels liés à la crise sanitaire qui a frappé durement les établissements de santé et en particulier les services d'urgences. Elle a aussi démontré le dévouement, la résilience et la créativité des professionnels de la médecine d'urgence et la solidarité entre acteurs du système de santé. Cette crise sanitaire, s'est accompagnée d'une crise des ressources humaines, non seulement aux urgences, mais dans tout l'hôpital. Au-delà des explications conjoncturelles, elles révèlent des fragilités profondes de notre système de santé. Néanmoins, des solutions existent et la boîte à outils de la mission flash cet été, constitue une étape importante de la reconstruction d'un système de premier recours basé sur les besoins de santé. C'est ainsi que les 41 mesures détaillées dans l'instruction du 10 juillet 2022 ont offert aux acteurs du terrain de nombreux leviers afin de tester ces solutions concrètes tout en offrant de nouvelles marges de manœuvre pour lever la pression pesant sur les structures des urgences durant l'été 2022. Un premier bilan est en cours et permettra très prochainement d'évaluer leur pertinence en fonction des besoins relevés dans les territoires. Le conseil national de la refondation (CNR en Santé) a également pour objectif de définir collectivement, élus, administrations, professionnels de santé, usagers, de leur éventuelle pérennisation, en fixant un cadre stratégique partagé dans lequel s'inscriront les mesures qui ont été ou seront prises. Dès l'été 2022, les grands enjeux ont été abordés. En particulier, la nécessaire diminution du taux de recours aux urgences pour les patients dont le besoin de soins ne relève pas de la médecine d'urgence est bien présente, ainsi que l'attractivité de la profession d'urgentiste, ou encore

l'essentiel lien ville-hôpital pour accroître les coopérations, notamment aux horaires de la permanence des soins. Ainsi, plusieurs dispositifs visent à tester les modalités d'une meilleure coordination et d'un lien renforcé, en particulier avec la médecine générale, pour que le passage aux urgences ne soit plus la seule alternative lorsqu'aucun médecin n'est disponible. En complément, le sujet de l'organisation de la permanence des soins sur les territoires fait partie des chantiers du CNR Santé : il est demandé aux acteurs (citoyens et professionnels de santé, soutenus par les élus et par l'Etat), d'identifier les solutions les plus adaptées à leur territoire, par la concertation et dans une logique de droits et de devoirs réciproques. Enfin, le ministère de la santé et de la prévention porte un attachement tout particulier au développement de l'exercice coordonné sous toutes ses formes, qui correspond à la fois à un besoin des patients et au souhait de nombreux professionnels de santé de faire évoluer leur cadre de travail pour le rendre davantage partenarial.

Données clés

Auteur : [M. Julien Rancoule](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 juillet 2022](#), page 3420

Réponse publiée au JO le : [1er novembre 2022](#), page 5094